



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : 3 février 2020

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Jules Desylva (directeur par intérim) et Elise Roussel (greffière).

ABSENT : Percy Mallet (conseiller)

PUBLIC : 10 personnes et un membre des médias (Acadie Nouvelle).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h05.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Réunion ordinaire du 2 décembre 2019

Il est proposé par le conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 2 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 19 décembre 2019

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 19 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6 Correspondance

6.1 Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – décembre 2019 et janvier 2020

La greffière fait état du rapport de permis pour le mois de décembre 2019 et janvier 2020.

6.2 Administration portuaire

La greffière résume une lettre reçue de l'Administration portuaire remerciant la municipalité pour leur contribution au monument.


VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

7 Rapport des comités

7.1 Développement communautaire, sport et loisirs

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.3 Infrastructures

Puisque le conseiller Percy Mallet est absent, le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture du rapport d'Infrastructures et dépose le rapport.

7.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

8 Affaires nouvelles

8.1 Présentation de la modification au plan municipal – agriculture urbaine

La greffière présente la modification au plan municipal concernant l'ajout d'un principe et d'une proposition au plan municipal pour permettre de l'agriculture urbaine.

8.2 Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme

Sujet : Modification au plan municipal - (permettre l'aménagement de poulaillers dans certaines zones résidentielles)

Proposé par : le conseiller Rémi Hébert

Appuyé par : la conseillère Marie-Lou Noël

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 2 décembre 2019, d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions du paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) la greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 6 avril 2020 au Centre des congrès de la Péninsule acadienne de Shippagan, N.-B. à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Contribution financière 2020 - Association des Anciens, Anciennes et Ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de la Péninsule acadienne

Conformément à la résolution prise le 5 mars 2018 dans laquelle une contribution financière de 25 000 \$ sur cinq ans a été accordée à l'Association des Anciens, Anciennes et Ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de la Péninsule acadienne pour l'organisation de leur tournoi de golf annuel, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Rémi Hébert que la municipalité octroie la contribution financière pour l'année 2020, soit un montant de 5 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN**

Antoine J. Robitaille MAIRE
Elise Russell GREFFIER

8.4 Contribution financière 2020 – Campagne Évolution de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Conformément à la résolution prise le 5 décembre 2016 dans laquelle une contribution financière a été accordée à la Campagne Évolution de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, soit un montant de 200 000 \$ sur dix ans débutant en 2017, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité octroie la contribution financière pour l'année 2020, soit un montant de 20 000 \$. Cette contribution servira, entre autres, aux activités étudiantes, à la création d'une galerie d'histoire de l'Acadie maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la Ville de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Contribution financière 2020 – Centre de plein air les arpens de neige

Conformément à la résolution prise le 7 mai 2018 dans laquelle une contribution financière de 12 500 \$ sur cinq ans a été accordée au Centre de plein air les arpens de neige afin d'aider l'organisme à offrir des activités diversifiées à la communauté, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité octroie la contribution financière pour l'année 2020, soit un montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Contribution financière 2020 – Campagne de financement des Jeux de l'Acadie

Conformément à la résolution prise le 5 décembre 2016 dans laquelle une contribution financière a été accordée à la Fondation des Jeux de l'Acadie, soit un montant total de 3 401,75 \$ sur une période de cinq ans débutant en 2019, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité octroie la contribution financière pour l'année 2020, soit un montant de 680,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Contribution financière 2020 – Monument Administration portuaire

Conformément à la résolution prise le 10 juillet 2018 dans laquelle une contribution financière de 10 000 \$ sur une période de deux ans à partir de 2019 a été accordée à l'Administration portuaire pour leur projet de monument pour rendre hommage aux artisans de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité octroie la contribution financière pour l'année 2020, soit un montant de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Contribution financière 2020 – Campagne de financement École Marie Esther – année scolaire 2019-2020

Conformément à la résolution prise le 4 novembre 2019 dans laquelle une contribution financière de 1 000 \$ a été accordée en 2020 à la campagne de financement de l'École Marie-Esther, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité procède à l'octroi du 1 000 \$. Cette contribution financière servira, entre autres, à encourager la vie étudiante et à offrir des apprentissages de qualité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN
Quita Samie Richard MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

8.9 Contribution financière 2020 – Incitatif au développement économique – Motel Brise Marine

Conformément à la résolution prise le 11 mars 2019 dans laquelle un incitatif financier sur trois ans a été accordé au propriétaire du Motel Brise Marine, Monsieur Marc Chiasson, afin de l'aider à défrayer les coûts des travaux de modernisation de ses installations d'hébergement, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité octroie l'incitatif financier pour l'année 2020, soit un montant de 2 540 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Ouverture d'un nouveau folio à UNI Entreprises pour la Piscine Régionale

Considérant que la Ville est maintenant responsable de la gestion de la Piscine Régionale, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia de mandater l'administration de procéder à l'ouverture d'un nouveau folio à UNI Entreprises pour les opérations courantes de la Piscine Régionale et de contracter une marge de crédit pour ce compte d'un montant de 50 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Ouverture des soumissions – Projet Système d'autopartage avec véhicule électrique en région (SAUVÉR)

La municipalité à procéder à des appels d'offres pour obtenir un véhicule électrique qui servira au projet SAUVÉR, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'achat du véhicule électrique soit effectué auprès du plus bas soumissionnaire, soit Lounsbury Automotive Moncton, pour un modèle Bolt EV pour la somme de 49 714, 70 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Brigade d'incendie – nomination d'un nouveau pompier volontaire

À la suite de la recommandation du chef pompier, Monsieur Stéphane Hébert, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Rémi Hébert que le conseil municipal accepte la nomination de Monsieur Jacob Haché à titre de pompier volontaire à la brigade d'incendie de la Ville de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Adoption du plan de gestion des actifs municipaux

Roy Consultants a préparé un document en lien avec le Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'amélioration des pratiques de gestion des actifs. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil municipal accepte le plan de gestion des actifs municipaux soumis par Roy Consultants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot de la maire

La maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h11.

11. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h31.